

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 54 Subventions (204.500 euros) à 36 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 36 associations pour 36 projets distincts ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Concernant les projets de théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie La Traverse, 11 rue Caillaux Bal 2 - Maison des associations - 75013 Paris, pour le spectacle Deux femmes qui dansent, présenté au Théâtre de Nesle du 23 novembre au 30 décembre 2016. Numéro SIMPA : 32201 ; dossier n°2016_06904.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'association CDP, 108 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, pour le spectacle Il faut beaucoup aimer les hommes, présenté au Théâtre Ouvert du 15 septembre au 8 octobre 2016. Numéro SIMPA : 186402 ; dossier n°2016_06935.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Majâz, 1-3 rue Frederick Lemaître Maison des associations du 20e BL 88 75020 Paris, pour le spectacle Eichmann à Jérusalem, ou les hommes normaux ne savent pas que tout est possible, présenté au Théâtre du Soleil du 7 au 18 décembre 2016. Numéro SIMPA : 20539 ; dossier n°2016_06926.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association la Compagnie en Eaux Troubles, 50 rue des Tournelles -Maison des initiatives étudiantes - 75003 Paris, pour le spectacle Merlin cycles I & II, présenté au Théâtre du Soleil du 10 au 30 octobre 2016. Numéro SIMPA : 125722 ; dossier n°2016_06787.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Atelier Hors Champ, 60-62 rue de l'Esterel 72058 Le Mans, pour le spectacle Les vagues, présenté au Théâtre du Soleil du 21 septembre au 9 octobre 2016. Numéro SIMPA : 186503 ; dossier n°2016_06887.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie des Petits Champs, 1 route de Beaumont la Ville 27170 Beaumontel, pour le spectacle Le voyage en Uruguay, présenté au Lucernaire du 31 août au 15 octobre 2016. Numéro SIMPA : 180905 ; dossier n°2016_07216.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Erre, 58 rue René Hamon 94800 Villejuif, pour le spectacle Hamlet transgression, présenté au Théâtre de l'Aquarium du 3 novembre au 3 décembre 2016. Numéro SIMPA : 70201 ; dossier n°2016_06768.

Concernant les projets de danse

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Aladin-danse, 62 rue Olivier Métra c/o Julie Perrin 75020 Paris, pour le spectacle Ethnoscape, présenté au Théâtre Le Local du 9 au 12 décembre 2016. Numéro SIMPA : 186355 ; dossier n°2016_06934.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association BurnOut, 3 place Anatole France - Maison des Associations - 93310 Le Pré St- Gervais, pour le spectacle Compact, présenté à l'Etoile du Nord du 23 au 25 novembre 2016. Numéro SIMPA : 185322 ; dossier n°2016_06936.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie La Cavale, 28 boulevard Jeanne d'Arc 86000 Poitiers, pour le spectacle SAS et Suite (2 pièces), présenté à l'Etoile du Nord du 16 au 18 novembre 2016. Numéro SIMPA : 186643 ; dossier n°2016_07574.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association Garde-Robe, 15 rue Myrha 75018 Paris, pour le spectacle Iskio, présenté à l'Etoile du Nord les 9 et 10 novembre 2016. Numéro SIMPA : 13925 ; dossier n°2016_06919.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Groupe Clara Scotch, 7 rue Dejean 75018 PARIS, pour le spectacle Avant le ciel, présenté à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson les 15 et 16 décembre 2016. Numéro SIMPA : 186423 ; dossier n°2016_07369.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Prana, 29 rue Blaise Pascal 35200 Rennes, pour le spectacle Bhopal blues, présenté au Théâtre du Soleil du 14 novembre au 4 décembre 2016. Numéro SIMPA : 186451 ; dossier n°2016_06940.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association 22/15, 9 boulevard de la Prairie au Duc – chez Christophe Erussard - 44200 Nantes, pour le spectacle Bolero bolero bolero, présenté à l'Etoile du Nord du 16 au 18 novembre 2016. Numéro SIMPA : 186669 ; dossier n°2016_07235.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association PJPP, 134 rue d'Étretat 76600 Le Havre, pour le spectacle Les déclinaisons de la Navarre, présenté à l'Etoile du Nord du 23 au 25 novembre 2016. Numéro SIMPA : 186555 ; dossier n°2016_06977.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Louve, 85 rue des Pyrénées - chez Amanda Castillo - 75020 PARIS, pour le spectacle Edmonde et autres saint(e)s, présenté à Micadanses les 21 et 22 septembre 2016. Numéro SIMPA : 144722 ; dossier n°2016_06957.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Etha Dam, 18 rue de Rosny 93100 Montreuil, pour le spectacle Les Alchimistes, présenté à la Manufacture 111 du 18 au 20 novembre 2016. Numéro SIMPA : 141101 ; dossier n°2016_07109.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association En corps, 32 rue Merlin c/o Janie Philipps 75011 Paris, pour le festival ZOA, présenté à Micadanses et au Théâtre La Reine Blanche les 9, 13, 16 et 20 octobre 2016. Numéro SIMPA : 93441 ; dossier n°2016_06905.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Le Temps des choses, 55 rue Pergolèse 94400 Vitry sur Seine, pour le festival Generation A, présenté au Théâtre Paris Villette. Numéro SIMPA : 186543 ; dossier n°2016_06923.

Concernant les projets jeunes publics

Article 20 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Bob Théâtre, 17 rue de Brest 35000 Rennes, pour le spectacle Princesse K, présenté au Théâtre Mouffetard du 17 au 27 novembre 2016. Numéro SIMPA : 186576 ; dossier n°2016_06902.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Théâtre Sans Toit, 239 rue d'Enghien - Mairie de quartier - 95100 Argenteuil, pour le spectacle Cubix, présenté au Théâtre aux mains nues les 14 et 15 octobre 2016. Numéro SIMPA : 167421 ; dossier n°2016_06976.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Sans soucis, 74 boulevard de Rethel 14000 Caen, pour le spectacle Oscar Piano, présenté au Théâtre aux mains nues du 25 au 27 novembre 2016. Numéro SIMPA : 186467 ; dossier n°2016_06918.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Robert de Profil, 12 rue de Fontenay 94130 Nogent sur Marne, pour le spectacle Balthazar et Mémoires de Balthazar, présenté au Théâtre Paris Villette du 12 au 28 octobre 2016. Numéro SIMPA : 184169 ; dossier n°2016_06871.

Article 24 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Marizibill, 16 rue du Père Aubry - Maison du Citoyen et de la Vie Associative - 94120 Fontenay-sous-Bois, pour le spectacle La petite casserole d'Anatole, présenté au Théâtre Paris Villette du 21 au 31 décembre 2016. Numéro SIMPA : 186622 ; dossier n°2016_06938.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Hippolyte a mal au cœur, 25 rue du Château Landon 75010 Paris, pour le spectacle Le préambule des étourdis, présenté au Théâtre Paris Villette du 11 au 30 décembre 2016. Numéro SIMPA : 186612 ; dossier n°2016_06941.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Générale Nord Est, 8 rue du Général Renault - Maison des Associations du XIe - boîte 35 - 75011 PARIS, pour le festival Éveil d'Automne, présenté à La Générale Nord Est du 31 octobre au 5 novembre 2016. Numéro SIMPA : 20772 ; dossier n°2016_06922.

Concernant les projets Cirque, Marionnettes, Arts de la rue, Mime et Geste et Pluridisciplinaires

Article 27 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Collectif 49701, 25 rue Tholozé 75018 Paris, pour le spectacle Les 3 mousquetaires, la série, présenté dans l'espace public parisien - parc de Bercy - et en mairies d'arrondissement, du 22 juillet au 10 décembre 2016. Numéro SIMPA : 183655 ; dossier n°2016_06986.

Article 28 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Le Phun, 6 impasse Marcel Paul 31170 Tournefeuille, pour le spectacle Palissades, présenté à la Place des fêtes, 19e du 10 au 15 octobre 2016. Numéro SIMPA : 186115 ; dossier n°2016_06881.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Intouchables, 15, passage Ramey - Maison des associations - 75018 Paris, pour le spectacle Implosion suspendue, présenté au Village de cirque du 6 au 9 octobre 2016. Numéro SIMPA : 86921 ; dossier n°2016_06939.

Article 30 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Porte 27, 4 impasse des Templiers 51520 La Veuve, pour le spectacle Chute !, présenté au Monfort du 27 septembre au 8 octobre 2016. Numéro SIMPA : 186217 ; dossier n°2016_06895.

Article 31 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Mimesis, 2, passage de la Fonderie 75011 Paris, pour la 6e édition du Festival Mimesis, présenté à l'IVT du 7 au 13 novembre 2016. Numéro SIMPA : 184077 ; dossier n°2016_06900.

Article 32 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Collectif Surnatural, 24 rue Davoust 93500 Pantin, pour le spectacle Esquif, présenté au Village de cirque du 6 au 16 octobre 2016. Numéro SIMPA : 33301 ; dossier n°2016_06903.

Article 33 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Stanza, 32 rue Pétion 75011 Paris, pour le spectacle A catalogue of steps at the fair, présenté au Jardin des Tuileries les 21 et 22 octobre 2016. Numéro SIMPA : 186616 ; dossier n°2016_06951.

Article 34 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Hip Tap project, 45 rue Chauvelot 92240 Malakoff, pour l'International Music Body Festival, présenté à la Maison des métallos du 17 au 23 octobre 2016. Numéro SIMPA : 186663 ; dossier n°2016_07110.

Article 35 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les amis des jardins du ruisseau, 7 villa des Tulipes 75018 Paris, pour le festival Clignancourt danse sur les rails, présenté à la Petite ceinture 18ème les 2 et 3 juillet 2016. Numéro SIMPA : 17610 ; dossier n°2016_07031.

Article 36 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Pièces à emporter, 124 rue Compans 75019 Paris, pour le festival Pièces à emporter, présenté dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville, principalement dans le 19e arrondissement, au 2nd semestre 2016. Numéro SIMPA : 186219 ; dossier n°2016_08422.

Article 37 : La dépense correspondante, soit 204.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO